

## **Les créateurs d'entreprise indemnisés par POLE EMPLOI bénéficieront ils d'une aide ?**

POLE EMPLOI a annoncé prolonger le versement des allocations de chômage qui arrivent à leur terme au cours du mois de mars, jusqu'à la fin de la période de confinement.

Cette mesure s'applique aux chefs d'entreprises indemnisés par POLE EMPLOI dans le cadre de la création de leur entreprise (ils sont par ailleurs exclus de l'aide de 1.500 Euros du Fonds de solidarité). [Plus d'information.](#)